



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inspection du Second Degré
Inspection d'académie - Inspection Pédagogique Régionale

Inspection Pédagogique Régionale EPS

Lyon, le 20 mars 2021

Affaire suivie par
IA-IPR EPS
Téléphone
04 72 80 63 38
Télécopie
04 72 80 63 37
Courriel
ipr@ac-lyon.fr
92 rue de Marseille
BP 7227
69354 Lyon CEDEX 07
www.ac-lyon.fr

Les IA-IPR d'EPS

à

Mesdames, Messieurs les enseignants d'EPS de l'Académie
S/C Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Référence : IA-IPR-2021-4

Objet: Publication de la fiche « Repères pour l'organisation de l'EPS en contexte COVID-19 » Mars 2021

Chères et chers collègues,

Les IA-IPR d'EPS attirent votre attention sur la publication de la version actualisée le 19 mars 2021 de la fiche « repères pour l'organisation de l'EPS en contexte COVID ». Elle est disponible à l'adresse suivante et figure en document joint à ce message.

<https://www.education.gouv.fr/media/71367/download>

Ces préconisations, qui autorisent à nouveau une pratique de l'EPS en intérieur, permettent à chaque équipe de réenvisager sa programmation en l'adaptant aux contraintes matérielles et organisationnelles de son établissement.

Afin de vous accompagner dans la mise en œuvre des repères de cette fiche, nous avons extrait quelques éléments saillants et/ou différents du protocole précédent :

- « Le port du masque par les élèves est obligatoire à l'école, au collège et au lycée. Les élèves doivent le porter dans tous les temps scolaires, hors activité physique incompatible avec le port du masque, et en tous lieux (établissement scolaire, espace extérieur ou gymnase) ».
- « Les élèves pourront en effet continuer à utiliser les équipements sportifs extérieurs ainsi que les équipements sportifs couverts (gymnases), incluant les piscines. »
- « L'activité physique en gymnase est de nouveau possible sans port du masque » « dans le respect des règles de distanciation ». Les préconisations pour l'adaptation des pratiques formulées dans nos courriers du mois de septembre sont toujours à prendre en compte.
- Il « est recommandé de privilégier les activités extérieures et les activités « de basse intensité » avec le port du masque dans les gymnases ».
- « En application des mesures en vigueur de limitation du brassage entre groupes d'élèves, les rencontres entre établissements ou entre différents groupes d'élèves sont à proscrire ».

Nous vous réitérons nos remerciements pour votre engagement auprès de vos élèves et savons pouvoir compter sur vos compétences pour proposer un enseignement de l'EPS et une pratique d'AS les mieux adaptés à ces conditions.

Isabelle RONGEOT Jean-Luc CURNAC Marc ESTEVENY
Philippe SBAA Pierre Etienne TAILFER